

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS*

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Jacques HEDIN

Absents excusés : M. Christophe PITEL, Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

n° 2018-03-01

**OBJET** : vacance du poste de 1<sup>er</sup> adjoint suite au décès de M. Daniel CHALANDARD.

Suite à la vacance du poste de 1<sup>er</sup> adjoint en raison du décès de M. Daniel CHALANDARD, M. le Maire expose les différentes options qui s'offrent au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- décide d'appliquer la procédure de « droit commun ». A savoir, les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints gagneront obligatoirement un rang, et un 4<sup>ème</sup> adjoint sera élu.
- Procède à l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint : au 3<sup>ème</sup> tour, M. Emmanuel RIZZI est élu au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint. Le nouveau tableau des élus s'établit donc comme suit :
  - Maire : M. Bernard FRACHON
  - 1<sup>ER</sup> adjoint : M. Rémi COURTOUT
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : M. Gilles CAMPY
  - 3<sup>ème</sup> adjoint : M. Christophe CHEVASSU
  - 4<sup>ème</sup> adjoint : M. Emmanuel RIZZI
- Décide de maintenir l'indemnité de fonction précédemment allouée aux 4 adjoints au taux de 8,25 % de l'indice 1022

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération transmise  
à la préfecture le

COMMUNE de DOMBLANS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE  
dressé par Madame TREFFOT Patricia, Trésorière

n° 2018-03-02

BUDGET GENERAL

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, , Mme Chrystel MEULLE

Absent excusé : M. Christophe PITEL

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

L'assemblée délibérante,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

Délibération transmise  
à la Préfecture le

COMMUNE de DOMBLANS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE  
dressé par Madame TREFFOT Patricia, Trésorière

n° 2018-03-03

BUDGET LOTISSEMENT

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, , Mme Chrystel MEULLE

Absent excusé : M. Christophe PITEL

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

L'assemblée délibérante :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
Le Maire,

COMMUNE de DOMBLANS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE  
dressé par Madame TREFFOT Patricia, Trésorière

n° 2018-03-04

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, , Mme Chrystel MEULLE

Absent excusé : M. Christophe PITEL

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

L'assemblée délibérante :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
Le Maire,

Délibération transmise  
à la Préfecture le

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, , Mme Chrystel MEULLE

Absent excusé : M. Christophe PITEL

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

n° 2018-03-05

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Votes : Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 12

**Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif BUDGET PRINCIPAL**

Le vingt-trois mars deux mil dix-huit, réuni sous la présidence de M. Rémi COURTOU, 1er adjoint au Maire, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Bernard FRACHON, après s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Résultats reportés</b>	116 957,48	738 275,89	116 957,48		116 957,48	621 318,41
<b>Opérations de l'exercice</b>	535 806,00	1 223 233,54	217 882,48	228 011,75	753 688,48	1 451 245,29
<b>TOTAUX</b>	652 763,48	1 961 509,43	334 839,96	228 011,75	870 645,96	2 072 563,70
<b>Résultats de clôture</b>		1 308 745,95	106 828,21			1 201 917,74
<b>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</b>						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		1 308 745,95	106 828,21			1 201 917,74

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, , Mme Chrystel MEULLE

Absent excusé : M. Christophe PITEL

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

**n° 2018-03-06**

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Votes : Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 12

**Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

Le vingt-trois mars deux mil dix-huit, réuni sous la présidence de M. Rémi COURTOU, 1er adjoint au Maire, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Bernard FRACHON, après s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Résultats reportés</b>		55 278,98		3 785,41		59 064,39
<b>Opérations de l'exercice</b>	230 011,02	236 622,15	34 019,22	54 368,15	264 030,24	290 990,30
<b>TOTAUX</b>	230 011,02	291 901,13	34 019,22	58 153,56	264 030,24	350 054,69
<b>Résultats de clôture</b>		61 890,11		24 134,34		86 024,45
<b>Restes à réaliser</b>						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		61 890,11		24 134,34		86 024,45

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice

et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser  
 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour expédition conforme,  
 Le 1er adjoint au Maire

Délibération rendue exécutoire  
 après transmission en Préfecture le

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, , Mme Chrystel MEULLE

Absent excusé : M. Christophe PITEL

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

n° 2018-03-07

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Votes : Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 12

**Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif BUDGET LOTISSEMENT**

Le vingt-trois mars deux mil dix-huit, réuni sous la présidence de M. Rémi COURTOU, 1er adjoint au Maire, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Bernard FRACHON, après s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT**

<b>Résultats reportés</b>		494 373.96	221 193.62			273 180.34
<b>Opérations de l'exercice</b>	715 573.00	0	0.00	221 194.00	715 573.00	221 194.00
<b>TOTAUX</b>	715 573.00	494 373.96	221 193.62	221 194.00	715 573.00	494 374.34

<b>Résultats de clôture</b>	221 199.04			0.38	221 198.66	
<b>Restes à réaliser</b>						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	221 199.04			0.38	221 198.66	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Pour expédition conforme,  
Le 1er adjoint au Maire

Délibération rendue exécutoire  
après transmission en Préfecture le

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, , Mme Chrystel MEULLE

Absent excusé : M. Christophe PITEL

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

n° 2018-03-08

**OBJET : Affectation de résultat de l'exercice : 2017 - Budget général**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'exercice 2017 a généré un :

- excédent de fonctionnement de : **687 427,54 euros**
- déficit de fonctionnement de :

Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un :

- excédent de fonctionnement de : **621 318,41 euros**
- déficit de fonctionnement de :

Considérant que les résultats du budget annexe LOTISSEMENT dissous au 31/12/2017 doivent être repris au budget 2018, soit :

- excédent d'investissement de : **0,38 euros**
- déficit de fonctionnement de : **-221 199,04 euros**

**Pour information, les résultats cumulés budget annexe LOTISSEMENT + budget principal sont :**

- excédent de fonctionnement de : **1 308 745,95 euros**  
auquel on intègre : **-221 199,04 euros**  
soit : **1 087 546,91 euros**
- déficit de fonctionnement de :

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter ce résultat comme suit :



Affectation obligatoire :

Apurement du déficit antérieur de fonctionnement :

Solde disponible :

Virement à la section d'investissement  
(article 1068, section d'investissement) **106 827,83 euros**  
Soit – 106 828,21 + 0,38  
Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la  
Section de fonctionnement) : **980 719,08 euros**

Le Trésorier de la collectivité est autorisé à retracer ces opérations dans sa comptabilité.

Pour expédition conforme  
Le Maire,

Délibération transmise  
à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS*

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, , Mme Chrystel MEULLE

Absent excusé : M. Christophe PITEL

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

n° 2018-03-09

**OBJET** : Etat de notification des taux d'imposition de 2018 des taxes locales directes.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2018 des 3 taxes directes locales.

Il rappelle les taux appliqués en 2017 :

- Taxe d'habitation 9,78 %
- Taxe sur le foncier bâti 15,74 %
- Taxe sur le foncier non bâti 24,70 %

Monsieur le Maire demande aux Conseil Municipal de se prononcer pour le maintien ou pour la modification de ces taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable au maintien pour 2017 des taux énoncés ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération transmise  
à la préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, , Mme Chrystel MEULLE

Absent excusé : M. Christophe PITEL

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

n° 2018-03-10

**OBJET** : Approbation du Budget Primitif 2018.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le Budget Primitif 2018.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération transmise à la  
Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, , Mme Chrystel MEULLE

Absent excusé : M. Christophe PITEL

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

n° 2018-03-11

**OBJET** : Approbation du Budget Primitif eau-assainissement 2018.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif eau-assainissement 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent le Budget Primitif eau-assainissement 2018.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération transmise  
à la Préfecture le 28/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Jacques HEDIN

Absents excusés : M. Christophe PITEL, Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

n° 2018-03-12

**OBJET** : Exercice éventuel du DPU communal sur les biens cadastrés AE 290, 82 et 83

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Elise CLERC-BARNABE, Notaire à LONS LE SAUNIER concernant les biens cadastrés :

- AE 290	Au Village	d'une superficie de 00ha 11a 12ca
- AE 82	Rue de l'Eglise	d'une superficie de 00ha 05a 95ca
- AE 83	Au Village	d'une superficie de 00ha 05a 33ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération transmise  
à la préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Jacques HEDIN

Absents excusés : M. Christophe PITEL, Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

n° 2018-03-13

**OBJET** : Exercice éventuel du DPU communal sur le bien cadastré ZL 425

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Julien RAULT, Notaire à CHAMPAGNOLE concernant le bien cadastré :

- ZL 425                    sis au 10 rue des Prés de Poix                    d'une superficie de 964 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur le bien indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération transmise  
à la préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Jacques HEDIN

Absents excusés : M. Christophe PITEL, Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

**2018-03-14**

**OBJET** : Avenant à la convention de mise à disposition du SITIC du SIDEC au bénéfice de ses collectivités membres

**Monsieur le Maire expose ce qui suit,**

1.- Le SIDEC a créé et développé une activité relative aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur demande de la Région Franche-Comté, et de l'État, afin d'assister les collectivités jurassiennes membres, essentiellement rurales, dans la modernisation de leur gestion.

Dans le cadre de ses missions définies aux articles 6.3.2 et 7 de ses statuts, le SIDEC apporte aux collectivités une assistance « clé en main » en mettant tout ou partie de son Service Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (SITIC) à disposition de ses membres, pour les assister dans le cadre de leur modernisation par l'intégration de l'outil informatique, que ce soit pour la gestion interne de la collectivité (intranet, mise en réseau des services municipaux, mises en réseau des communes membres d'une communauté, systèmes d'information géographique) ou la communication avec les autres administrations (contrôle de légalité en ligne, dématérialisation des échanges entre ordonnateurs et comptables, systèmes d'information territoriaux).

En application de l'article L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales (Ci-après le « CGCT »), les services d'un syndicat mixte peuvent en effet être en tout ou partie mis à disposition de ses membres, pour l'exercice de leurs compétences.

La mise à disposition de services procède en l'espèce d'une démarche de coopération intercommunale, guidée par la solidarité territoriale, se traduisant par une péréquation financière dans l'établissement des tarifs des services, et une facturation générale en dessous du coût de revient effectif du service en cause pour les petites communes.

2.- Par une délibération n° 1821 en date du 26 novembre 2016, le Comité Syndical du SIDEC a précisé les conditions d'adhésion aux services mutualisés du Service Informatique et TIC (SITIC).

Par une délibération en date du 27 janvier 2018, le conseil syndical du SIDEC a adopté:

- Un nouveau modèle de convention précisant les conditions et les modalités de mise à disposition de son SITIC au profit de ses membres ;
- Un modèle de délibération pour les nouvelles collectivités qui souhaitent conclure avec le SIDEC une convention de mise à disposition de son SITIC ;
- Un modèle d'avenant permettant aux collectivités déjà adhérentes de bénéficier de cette nouvelle convention ;
- Un modèle de délibération pour les collectivités déjà adhérentes au SITIC du SIDEC, mais qui souhaitent résilier les anciennes conventions conclues avec le syndicat mixte pour signer la nouvelle version modifiée.
- La tarification 2018 des différents services du SITIC, dont la mise à disposition est proposée ;

Sont ainsi proposés aux collectivités adhérentes la mise à disposition, de manière totale ou partielle, des « départements ou sous-services » suivants du SITIC :

- **IDG**, service en charge de l'Informatique De Gestion : assistance administrative et réglementaire, ainsi que formation et maintenance sur les logiciels d'informatique de gestion (élections, comptabilité, paie, carrière, État civil, facturation, cimetières, dématérialisation, e-enfance, e-administration, ...)
- **SIG**, Service d'Information Géographique : accompagnement permanent sur les DT-DICT et sur l'enrichissement et la maintenance de la plate-forme départementale « geojura.fr ». Cet outil permet à tout agent d'une collectivité adhérente de consulter et imprimer sur le traceur du SIDEC les données cadastrales et d'intégrer les données METIERS de son territoire : document d'urbanisme, réseaux secs, réseaux humides...
- **SYS**, Service en charge des matériels et système : assistance technique et maintenance matérielle, hébergement des logiciels et des données des adhérents, sécurité informatique, réseaux (CLOUD, GFU, SIDECBOX)
- **TICE**, Technologie d'Information et de Communication pour les Ecoles : équipement des écoles en outil numérique
- **Gestion électronique des documents (GED)**
- **Animation territoriale dans les services mis à disposition**
- **Formation sur les logiciels, SIG, matériels ... (STAGE)**
- **Mise à disposition de personnel pour des missions particulières.**

La consistance de chacun de ces services figure dans la tarification 2018.

3.- Conformément aux dispositions de l'article L. 5721-9 du CGCT, la commune doit rembourser au SIDEC les frais de fonctionnement du service, lesquels comprennent les charges de personnel, fournitures, coût de renouvellement des biens, contrats de services rattachés (autres...).

En application de l'article 6 de la convention, les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du (des) service(s) mis à disposition sont fixées comme suit :

- **De manière forfaitaire pour les services suivants :**
  - **IDG, service en charge de l'Informatique De Gestion :**
    - IDG standard
    - IDG évolution
    - E-enfance
    - Accompagnent fusion ou réorganisation intercommunale
    - Groupe de travail ou manifestation organisée par le SITIC
  - **SIG, Service d'Information Géographique**
    - GEOJURA
    - Recensement des données propres à la collectivité
    - Analyse des plans existants
    - Gestion des données liées aux couches métiers
    - Mise à jour logiciel annexe au SIG de la collectivité
  - **SYS, service en charge des matériels et système**

- SYSTEME
  - Intervention sur le site de l'adhérent pour des postes de travail supérieurs à 2
  - Intervention sur le site de l'adhérent pour des poste « serveur informatique » supérieur à 4
  - Accompagnement technique d'un adhérent sur son site
  - Sécurité informatique
  - CLOUD
  - GFU
  - SIDECBOX
- TICE, technologie d'information et de communication pour les écoles
    - TICE base
    - Autre
  - **GED**
  - **Animation territoriale dans les services mis à disposition**
  - **Formation sur les logiciels, SIG, matériels ... (STAGE)**

Les coûts forfaitaires de ces différents services figurent dans le catalogue joint en annexe 2. Le remboursement effectué par la Collectivité fait l'objet d'un versement annuel. Il fait l'objet, le cas échéant, d'une régularisation par rapport au cout réel de fonctionnement constaté à la fin de chaque année, lequel est calculé à partir des dépenses des derniers comptes administratifs, actualisés des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année, indicé en fonction du nombre d'habitants de la collectivité en cause par rapport au nombre d'habitants de l'ensemble des collectivité bénéficiaires de la mise à disposition.

- **Sur la base d'un coût unitaire pour les missions particulières**

Le coût unitaire a été établi à partir des dépenses du dernier exercice, actualisées des évolutions prévisibles des conditions d'exercice des activités par le service.

Conformément à la délibération n°1857 du Comité Syndical réuni le 25 mars 2017, ce coût unitaire est de 230 €. Il sera annuellement actualisé au plus tard le 30 juin de l'année N+1 sur la base du compte administratif de l'année N. Le remboursement des frais s'effectue à la fin de chaque intervention, et le cas échéant avec une régularisation au minimum chaque année.

5.- La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa prise d'effet. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de six ans. Au terme de cette durée, elle devra faire l'objet d'un renouvellement exprès.

6.- Par une délibération en date du 01/03/2016, la commune de DOMBLANS a adhéré aux services du Service Informatique et TIC du SIDEC et a conclu avec le SIDEC une convention idoine.

7.- Le SIDEC ayant adopté un nouveau modèle de convention pour la mise à disposition de son SITIC, il est proposé à la commune de DOMBLANS d'adhérer à la nouvelle proposition du syndicat mixte, en signant un avenant aux conventions précitées, ayant pour objet :

- La résiliation des conventions précitées conclues avec le SIDEC ;
- L'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services suivants du SITIC du SIDEC :
  - IDG,
  - SIG
  - SYS
  - TICE
  - GED
  - Animation territoriale dans les services mis à disposition
  - Formation sur les logiciels, SIG, matériels ... (STAGE)
  - Mise à disposition de personnel pour des missions particulières.

\*\*\*\*\*



Dans ce cadre rénové, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'avenant ayant pour objet la résiliation des conventions précitées conclues avec le SIDEC et l'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services du SITIC du SIDEC.
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Bernard FRACHON

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS*

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Jacques HEDIN

Absents excusés : M. Christophe PITEL, Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

n° 2018-03-15

**OBJET** : Mise à disposition des équipements sportifs d'intérêt communautaire. Signature de la convention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

M. RIZZI demande qu'une annotation soit apportée dans la convention à :

Article 2 : consistance des biens : les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont composés de :

► Stade de football « annexe » cadastré ZH 172 sis « Derrière le Moulin » :

**ajout : hors périmètre délimité par le grillage de la station de pompage**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte d'apporter cette modification dans la convention
- autorise le Maire à signer la convention

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération transmise  
à la préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/03/2018

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques GRILLOT, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Jacques HEDIN

Absents excusés : M. Christophe PITEL, Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Sophie GUILLAUME-BELLE

Date affichage :

n° 2018-03-16

**OBJET** : Vente de matériel communal

M. COURTOUT propose de mettre en vente du matériel communal vétuste à savoir :

- une bétonnière MAG M202 T (année 1995)
- une débroussailleuse STIHL FS 180 (année 1994)
- 13 tôles bacs acier au prix de 25 € TTC la tôle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** de céder l'ancienne bétonnière et débroussailleuse à M. Alain GUILLEMIN au prix total de 50 €
- **accepte** de céder 7 tôles bacs acier à M. Jean-Christophe VUIDEPOT pour un prix total de 175 €
- **accepte** de céder 6 tôles bacs acier à M. Jacques GRILLOT pour un prix total de 150 €
- **autorise** M. le Maire à émettre tous les éléments comptables nécessaires à cette transaction
- **sortir** ces matériels de l'inventaire communal

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Délibération transmise  
à la préfecture le